

Valentinois & Dyois, Provence, Forcalquier & Terres
Adjacentes : A nos amez & feaux les S.^{rs} Intendans &
Commissaires départis pour l'Execution de nos ordres dans
les Provinces & Generalitez du Royaume. SALUT. Nous
vous Mandons & Enjoignons par ces Presentes signées de
nôtre main de tenir, chacu n en droit foy, la main à l'Exe-
cution de l'Arrest cy-attaché sous le Contre-scel de nôtre
Chancellerie, cejour d'huy donné en nôtre Conseil d'Es-
tat. Nous y étant, de l'avis de nôtre tres cher & tres
amé Oncle le Duc d'Orleans Regent, pour les causes y
contenuës : Commandons au premier nôtre Huiffier ou
Sergent sur ce requis, de signifier ledit Arrest à tous qu'il
appartiendra, Et de faire pour son entiere Execution tous
Actes & Exploits necessaires sans autre permission, non-
obstant Clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres
à ce contraires : Voulons qu'aux Copies dudit Arrest &
des Presentes collationnées par l'un de nos amez & feaux
Conseillers Secretaires foy soit ajoûtée comme aux Origi-
naux. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Paris le
vingt unième jour de Juillet, l'an de grace mil sept cens
vingt, Et de nôtre Regne le cinquième. *Signé* LOUIS.
Et plus bas, Par le Roy Dauphin Comte de Provence,
le Duc d'ORLEANS Regent present. PHELYPEAUX.
Et scellé.

POUR LE ROY.

*Collationné à l'Original par Nous Ecuyer-
Conseiller-Secretaire du Roy, Maison,
Couronne de France & de ses Finances.*

EDIT